



GUIDE DE LA FORMATION

Diplôme : Capacité en droit





CALENDRIER

L'accès aux cours en ligne est disponible dans un délai maximum de 15 jours suivants l'inscription à l'Université. Les apprenants sont invités à se familiariser avec le fonctionnement de la plateforme avant le début des regroupements. Plus loin, la lecture de la première leçon, *a minima*, avant le début chaque enseignement en présentiel est vivement conseillé.

Mars	A	Avril		1	Mai		J	uin		Jι	ıillet		Δ	oût	Se	ept	embre	(Oc	tobre	No	οv	embre
1 M	1 V		1	D	Travail	1	М		1	٧		1	L		1	J		1	s		1	М	toussaint
2 M	2 S		2	L		2	J		2	s		2	М		2	٧		2	D		2	М	
3 J	3 D		3	М		3	٧		3	D		3	М		3	s		3	L		3	J	
4 V	4 L		4	М		4	s		4	L		4	J		4	D		4	М		4	٧	
5 S	5 M		5	J		5	D		5	М		5	٧		5	L		5	М		5	s	
6 D	6 M		6	٧		6	L	Pentecot	6	М		6	s		6	М		6	J		6	D	
7 L	7 J		7	s		7	М		7	J		7	D		7	М		7	٧		7	L	
8 M	8 V		8	D	Victoire	8	М		8	٧		8	L		8	J		8	s		8	М	
9 M	9 S		9	L		9	J		9	s		9	М		9	٧		9	D		9	М	
10 J	10 🗅		10	М		10	٧		10	D		10	М		10	s		10	L		10	J	
11 V	11 L		11	М		11	s		11	L		11	J		11	D		11	М		11	٧	armistice
12 S	12 M		12	J		12	D		12	М		12	٧		12	L		12	М		12	s	
13 D	13 M		13	٧		13	L		13	М		13	s		13	М		13	J		13	D	
14 L	14 J		14	s		14	М		14	J	Nationale	14	D		14	М		14	٧		14	L	_
15 M	15 V		15	D		15	М		15	٧	ivationale	15	L	assompti	15	J		15	s		15	М	stre 2 session 2
16 M	16 S		16	L		16	J		16	s		16	М		16	٧		16	D		16	М	emestre nen sess
17 J	17 D		17	М		17	٧		17	D		17	М		17	s		17	L		17	J	Seme
18 V	18 L	Pâques	18	М		18	s		18	L	-	18	J		18	D		18	М		18	٧	ехэ
19 S	19 M		19	J		19	D		19	М	stre 1 session 2	19	٧		19	L		19	М		19	s	
20 D	20 M	ı	20	٧		20	L	-	20	М		20	s		20	М		20	J		20	D	
21 L	21 J		21	s		21	М	stre 1 session 1	21	J	Seme	21	D		21	М		21	٧		21	L	
22 M	22 V		22	D		22	М		22	٧	ехэ	22	L		22	J		22	s		22	М	
23 M	23 S		23	L		23	J	Seme	23	s		23	м		23	٧		23	D		23	М	
24 J	24 D		24	М		24	٧	ехэ	24	D		24	м		24	s	Fete NC	24	L	-	24	J	
25 V	25 L		25	М		25	s		25	L		25	J		25	D		25	М	stre 2 session 1	25	٧	
26 S	26 M		26	J	Ascensio	26	D		26	М		26	٧		26	L		26	М	emestre nen ses 1	26	s	
27 D	27 M		27	٧		27	L		27	М		27	s		27	М		27	J	Seme	27	D	
28 L	28 J		28	s		28	М		28	J		28	D		28	м		28	٧	еха	28	L	
29 M	29 V		29	D		29	М		29	٧		29	L		29	J		29	s		29	М	
30 M	30 S		30	L		30	J		30	s		30	М		30	٧		30	D		30	М	
31 J			31	М					31	D		31	М					31	L				
semes	semestre 1 (séance de 3h)							semest	re 2	2	(séance	de	3	h)									



MAQUETTE PEDAGOGIQUE

		СМ	TD
Semestre 1 : de mars à juin 2022	78h00		
LIC 1. Unité fondamentale de droit public	Droit constitutionnel 1	12	
UE 1 - Unité fondamentale de droit public	Droit constitutionnel 2	12	
LIC 2. Unité fondementale de ducit miné	Introduction au droit	12	
UE 2 - Unité fondamentale de droit privé	Droit Civil - Les personnes	12	
UE 2 - Unité complémentaire de droit public	Système juridique calédonien	18	
UE 2 - Unité complémentaire de droit privé	Droit civil - Les biens	12	
Semestre 2 : de juillet à octobre 2022	78h00		
LIC 1. Linité fou de montele de ducit multip	Droit administratif général 1	12	
UE 1 - Unité fondamentale de droit public	Droit administratif général 2	12	
LIC 2. Unité fondementale de ducit miné	Droit civil - Les contrats	12	
UE 2 - Unité fondamentale de droit privé	Droit pénal	12	
UE 2 - Unité complémentaire de droit public	Finances publiques	12	
UE 2 - Unité complémentaire de droit privé	Droit du travail Nouvelle-Calédonie	18	
	Total des heures en présentiel	156	0

Les heures indiquées dans le tableau ci-dessus représentent les séances de regroupements en présentiel à l'Université. Les candidates et candidats devront également réserver un temps personnel de travail conséquent (variable selon les enseignements) pour lire les supports de cours en ligne, et s'approprier ainsi les connaissances nécessaires à la réussite aux examens.



REGLEMENT DES ETUDES

Cadre général de scolarité

Les personnes inscrites en capacité en droit ont la qualité d'usagers de l'Université, et sont ainsi soumises aux dispositions générales du règlement intérieur de l'Université de la Nouvelle-Calédonie, qu'il s'agisse de leur comportement sur les campus de l'Université, notamment lors des enseignements en présentiel, ou des règles afférentes au déroulement des examens (respect des consignes, cas de fraude ou de tentative de fraude). Les étudiants peuvent solliciter une validation de certaines unités d'enseignement dans le cadre de l'une des validations prévues aux articles L. 613-3, L. 613-4 et L. 613-5 du code de l'éducation. S'ils ne l'ont pas sollicité avant leur inscription à l'Université, ils doivent toutefois solliciter cette validation au plus tard dans le mois qui suit cette inscription.

Organisation des enseignements

Pour chaque année de formation, les enseignements sont organisés au sein d'unités d'enseignement (UE) dites fondamentales ou complémentaires.

Les UE fondamentales ont chacune un coefficient 2 et les UE complémentaires ont chacune un coefficient 1. Au sein de chaque UE, les enseignements ont un coefficient identique (1).

Planning des examens

Le planning sera affiché sur les panneaux d'affichage réservé à cet effet dans un délai de rigueur de quinze jours avant le début des épreuves. Cet affichage vaut convocation générale.

Des convocations individuelles peuvent être adressées, notamment pour les épreuves orales, par messagerie électronique (@unc.nc ou @etudiant.unc.nc).

Lieux des examens

Les examens se déroulent à l'Université de la Nouvelle-Calédonie. Tous les candidats doivent se présenter sur les lieux de l'examen 30 minutes avant le début des épreuves munis d'une pièce d'identité.

Organisation des examens

Pour chaque année de formation, il est organisé deux sessions d'examens, une session initiale et une session de rattrapage.

L'évaluation des connaissances est organisée sous forme d'un examen final écrit ou oral pour chaque enseignement. Les conditions d'organisation de chaque épreuve, notamment sa durée, sont déterminées dans les modalités de contrôles des connaissances. Pour les épreuves orales, en session initiale ou de rattrapage, l'audition des candidats est réalisée par au moins deux examinateurs, dont l'enseignant responsable de l'enseignement concerné et au moins un membre du jury. Dans l'hypothèse où l'enseignant responsable est aussi membre du jury, un autre examinateur peut être un autre enseignant de la formation ou membre du jury.

<u>Résultats</u>

Chaque examen fait l'objet d'une notation sur 20 points.



Le résultat d'une UE (dite « moyenne de l'UE ») est égal à la moyenne des notes obtenues pour les enseignements qui la compose. L'UE est validée si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20, sans qu'aucune note des épreuves organisées au titre de cette UE ne soit inférieure à 5.

Dès lors qu'une UE est validée, elle est définitivement acquise.

La validation de l'ensemble des UE emporte validation de l'année.

Le résultat de l'année (dite « moyenne générale de l'année ») est égal à la moyenne des résultats des UE de l'année concernée, affectés de leur coefficient.

Règles spécifiques d'organisation de la session de rattrapage

Les candidats qui n'ont pas validé une ou plusieurs UE sont convoqués à la session de rattrapage.

Les candidats ne sont convoqués que pour les seules notes inférieures à 10/20, et conservent donc pour la session de rattrapage les notes égales ou supérieures à 10/20 obtenues à la session initiale pour les UE qu'ils n'ont pas validées. La meilleure note obtenue entre les deux sessions est retenue par le jury.

Par exception aux modalités de contrôle des connaissances, lorsqu'une épreuve de la session de rattrapage rassemble moins de 6 candidates et/ou candidats, l'épreuve écrite initialement prévue peut être remplacée, sur décision du président du jury, par une épreuve orale. Il doit alors être fait mention de cette décision dans la convocation des candidates et/ou candidats concernés.

Compensation

Les UE ne se compensent pas entre elles : l'année ne peut être validée que si la moyenne générale de chaque UE est supérieure ou égale à 10/20

Au sein d'une même UE, les résultats aux épreuves, pour les enseignements qui la compose, se compensent dès lors qu'aucune épreuve a un résultat inférieur à 5 (cf. Résultats). Cette règle de compensation est valable pour chaque session.

<u>Délibération de jury</u>

Le jury, dont la composition est arrêtée par la présidente de l'UNC, est composé des enseignants participant à la formation. Il est présidé par un enseignant-chercheur. A l'issue des évaluations, le jury délibère et proclame les résultats, ces derniers sont affichés à l'UNC.

Le jury est souverain dans l'appréciation faite sur les mérites des candidats. Il détermine souverainement la note attribuée au titre d'un examen, sur proposition des examinateurs.

Le jury peut attribuer des points jurys aux enseignements, aux UE ou à la moyenne générale de l'année.



MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Semestre 1 : de mars à juin 2022	78h00	1 ^{ère} session	2 ^{nde} session		
UE 1 - Unité fondamentale de droit	Droit constitutionnel 1	ET1 - Ecrit 1h30	ET2 - Ecrit 1h30 ou oral*		
public	Droit constitutionnel 2	ET1 - Ecrit 1h30	ET2 - Ecrit 1h30 ou oral*		
UE 2 - Unité fondamentale de droit	Introduction au droit	ET1 - Ecrit 1h30	ET2 - Ecrit 1h30 ou oral*		
privé	Droit Civil - Les personnes	ET1 - Ecrit 1h30	ET2 - Ecrit 1h30 ou oral*		
UE 2 - Unité complémentaire de droit public	Système juridique calédonien	ET1 - Oral	ET2 - Oral		
UE 2 - Unité complémentaire de droit privé	Droit civil - Les biens	ET1 -Oral	ET2 -Oral		
Semestre 2 : de juillet à octobre 2022	78h00				
UE 1 - Unité fondamentale de droit	Droit administratif général 1	ET1 - Ecrit 1h30	ET2 - Ecrit 1h30 ou oral*		
public	Droit administratif général 2	ET1 - Ecrit 1h30	ET2 - Ecrit 1h30 ou oral*		
UE 2 - Unité fondamentale de droit	Droit civil - Les contrats	ET1 - Ecrit 1h30	ET2 - Ecrit 1h30 ou oral*		
privé	Droit pénal	ET1 - Ecrit 1h30	ET2 - Ecrit 1h30 ou oral*		
UE 2 - Unité complémentaire de droit public	Finances publiques	ET1 - Oral	ET2 - Oral		
UE 2 - Unité complémentaire de droit privé	Droit du travail Nouvelle- Calédonie	ET1 -Oral	ET2 -Oral		

^{*} jusqu'à 6 étudiants

Les épreuves écrites peuvent prendre la forme suivante :

- une dissertation,
- un commentaire d'arrêt ou de texte juridique,
- des questions à réponse courtes,
- des questions à choix multiples,
- une combinaison des formes mentionnées ci-avant.

Les épreuves orales (possibles notamment pour les épreuves de rattrapage qui rassemblent moins de 6 candidats) sont d'une durée de 20 à 30 minutes (hors temps de préparation pouvant être laissé aux candidats) et peuvent prendre la forme suivante :

- un exposé sur un sujet choisi par le jury (avec ou sans temps de préparation),
- une mise en situation ou d'un cas pratique (avec ou sans temps de préparation),
- un commentaire d'arrêt ou de texte juridique (avec temps de préparation),
- un échange avec le jury (questions/réponses),
- une combinaison des formes mentionnées ci-avant.

